



### Introduction

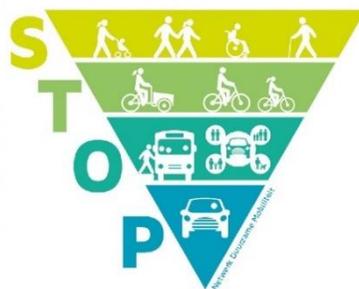
La troisième et dernière phase du Plan interCommunal de Mobilité de Fléron, Beyne-Heusay et Soumagne - document de planification et d'orientation pour la mobilité de demain - est finalisée.

La Commune de Beyne-Heusay, en association avec les communes de Fléron et Soumagne, la Région wallonne, et ses partenaires locaux, souhaite améliorer les conditions de déplacement et la sécurité de l'ensemble des habitants et visiteurs de la commune, tout en encourageant l'usage des modes de transport durables.

### Qu'est-ce que le plan d'actions ?

La phase 3 du PiCM définit les **actions concrètes** à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés en phase 2. Chaque intervention y est décrite en identifiant les objectifs, les acteurs concernés, le degré de priorité et la temporalité.

Les propositions de la phase 3 résultent également des réflexions émises pendant des réunions de travail du Comité Technique regroupant des représentants de divers organismes (Communes de Beyne-Heusay, Fléron, Soumagne), les acteurs du PUM de Liège, SPW-MI, TEC, Zone de Police, Atingo, GRACQ, Tous-à-Pied, ...).



### **Le PiCM et vous**

La population est cordialement invitée à prendre connaissance des propositions et à émettre ses avis dans le cadre de l'enquête publique qui se déroulera à partir du **XX-XX-2025**.

Une séance d'information est organisée afin de présenter les mesures envisagées par le PiCM. Elle se déroulera **le XX-XX-2025 à XX heure, Lieu ?**

### Qu'allez-vous trouver dans le plan d'actions ?

Sur base des observations et remarques collectées ainsi que des analyses effectuées, le Collège Communal a identifié les objectifs devant faire l'objet d'une traduction concrète au sein du plan d'actions. Celui-ci regroupe :

- **Des propositions de développement et d'amélioration des différents réseaux de déplacement (piétons, cyclables, en voiture, etc.) ;**
- **Des actions concrètes, telles que la gestion du stationnement, le réaménagement de voiries ou de carrefours ;**
- **Des mesures relatives à la gestion de la mobilité sur le territoire telles qu'une nouvelle hiérarchie du réseau viaire accompagnée d'une signalisation claire et de limitations de vitesse ;**
- **Des mesures de sensibilisation et information sur les nouvelles manières de se déplacer – intermodalité.**

**Ce plan n'est pas un aboutissement, mais plutôt le point de départ d'une dynamique permanente d'organisation et d'évaluation de la politique à suivre en matière de déplacements.**

Le PiCM est un document d'orientation stratégique. Dès lors, le plan d'actions n'est pas contraignant. Il constitue une **feuille de route** fournissant une vue d'ensemble concernant l'évolution désirée de la mobilité et des déplacements au sein de la commune pour les 10-12 ans à venir.

Les aménagements proposés devront encore être affinés, discutés avec les riverains ainsi qu'avec d'autres locaux.

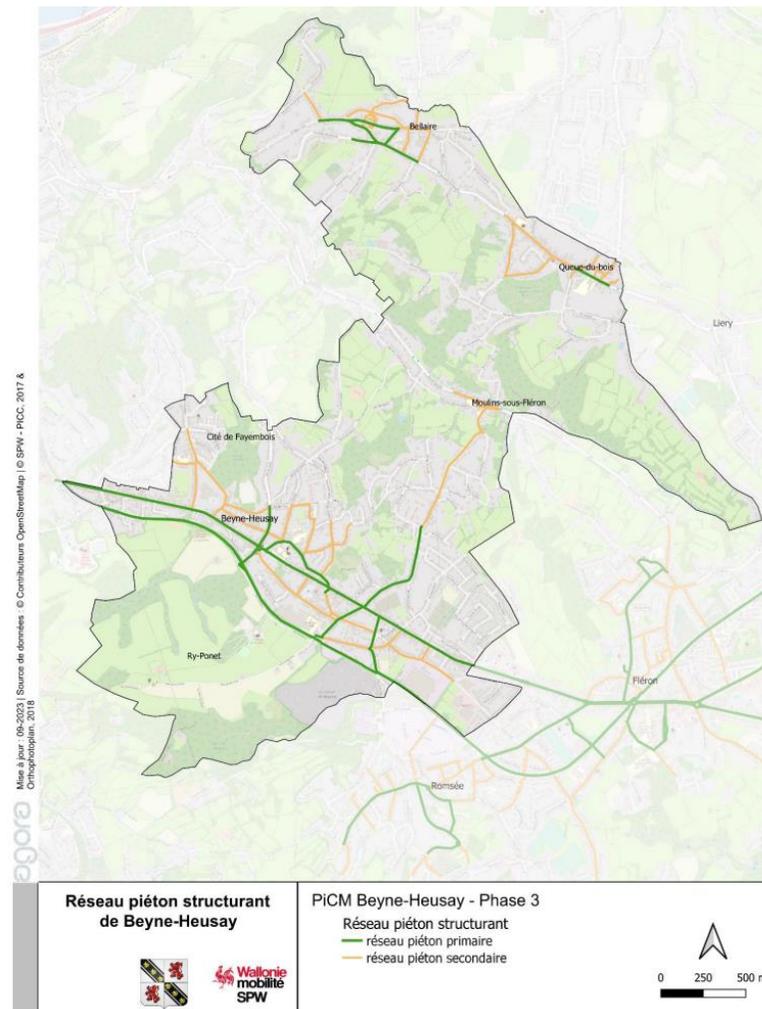
Le PiCM est l'occasion d'optimiser les déplacements de tout un chacun sur le territoire de Beyne-Heusay et de favoriser un usage équilibré de tous les modes de déplacement en essayant de valoriser les alternatives à la voiture individuelle (transport en commun, vélo, marche).



**PROMOUVOIR LES MODES ACTIFS EN ALTERNATIVE A LA VOITURE**

En faveur des piétons

- ✗ Garantir l’accessibilité aux PMR avec des dispositifs de guidance (passages piétons) ;
- ✗ Renforcer l’accessibilité des PMR sur l’ensemble des trottoirs ;
- ✗ Améliorer la circulation piétonne dans les zones dépourvues de trottoirs ;
- ✗ Marquer précisément la limite entre espace public et privé pour assurer les cheminements piétons sécurisés ;
- ✗ Aux abords des pôles stratégiques, rehausser les bordures pour dissuader les automobilistes de stationner sur les trottoirs ;
- ✗ Développer des voiries favorisant la circulation piétonne dans les zones résidentielles ;
- ✗ Mettre en place un réseau de voiries à 30 km/h aux abords des écoles et des zones résidentielles à l’échelle de quartiers entiers ;
- ✗ Créer une signalétique piétonne pour relier les pôles majeurs aux réseaux cyclables et piétons ;
- ✗ Le PiCM se propose de créer des aménagements de façade à façade pour partager l’espace public où le piéton est prioritaire ;
- ✗ Motiver les habitants à stationner aux bons endroits et parcourir les 100-200 derniers mètres à pied ;
- ✗ Améliorer le cadre de vie pour valoriser la marche à pied ;
- ✗ Motiver les familles à se rendre à pied à l’école pour les courtes distances et sécuriser ces cheminements.





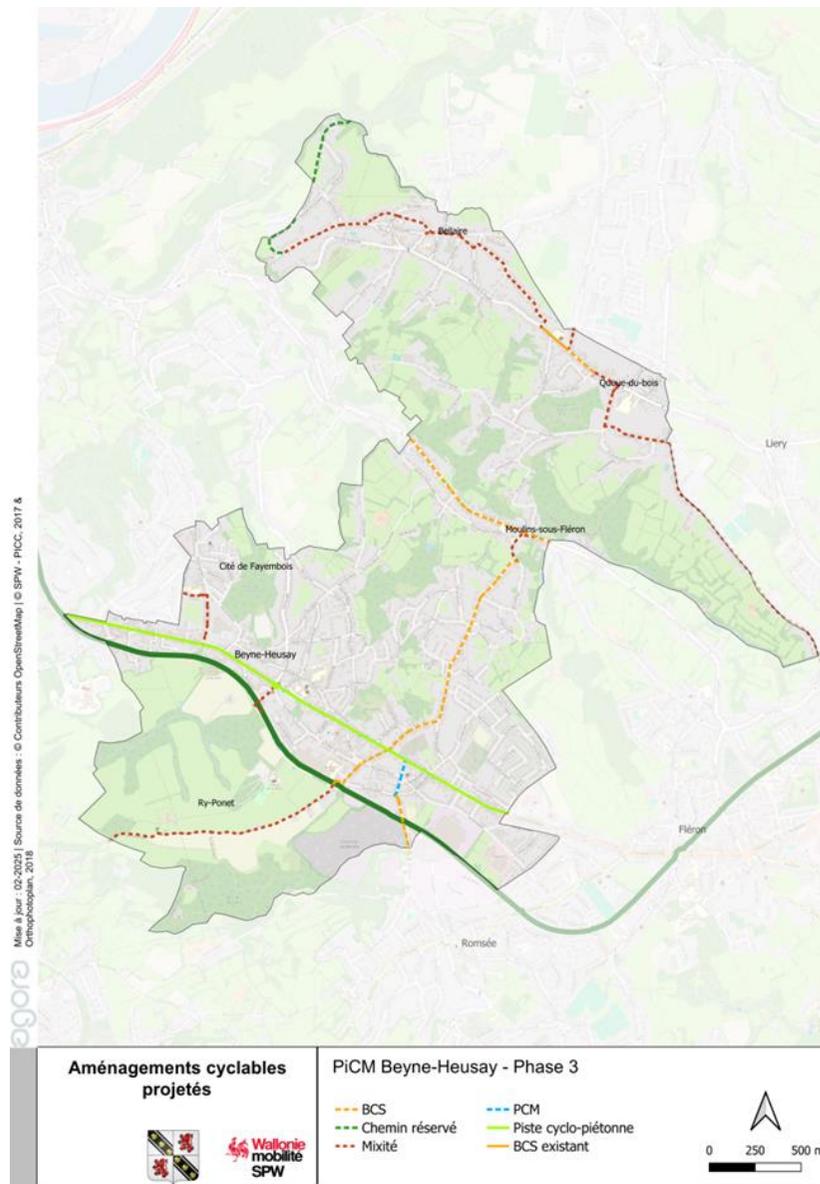
### En faveur des cyclistes

- ✗ Aménager les différentes liaisons entre les différents réseaux cyclables raccordant les différentes communes – assurer un réseau continu ;
- ✗ Renforcer le stationnement vélo (box à vélo, arceau de forme « U ») aux pôles importants ;
- ✗ Favoriser les déplacements cyclables intra communaux et à l’échelle du territoire avec la réduction de vitesse des voitures pour assurer la mixité des modes de déplacement ;
- ✗ Approcher le réseau cyclable à l’échelle intercommunale afin de profiter des infrastructures ;
- ✗ Renforcer des voies cyclables à destination des pôles générateurs de déplacement et de la future ligne de Busway.
- ✗ Profiter du RAVeL comme colonne vertébrale du réseau structurant cyclable et développer des connexions supracommunales afin de rejoindre les pôles dans et autour de la commune ;
- ✗ Développer des actions de sensibilisation et de promotion du vélo auprès du grand public, des écoles, du monde culturel et de loisirs ;

### OPTIMISER L’OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN

#### Concernant les trains

- ✗ Encourager la mise en place d’infrastructures accueillantes pour les vélos à l’échelle métropolitaine ;
- ✗ Mettre en cohérence les horaires TEC avec les horaires ferroviaires (notamment dans les AOT) ;





Concernant les bus

- ✘ Améliorer l’équipement des arrêts de bus suivant les recommandations du guide pratique des TEC (abris-bus, rampe d’accès...).
- ✘ Anticiper l’arrivée du BUSWAY en œuvrant à le rendre accessible par le biais de Mobipôles;
- ✘ Améliorer la jonction entre les lignes TEC lors des correspondances pour améliorer l’attractivité du réseau en direction de Liège ;
- ✘ Continuer à aménager l’espace public pour encourager l’utilisation des transports publics;

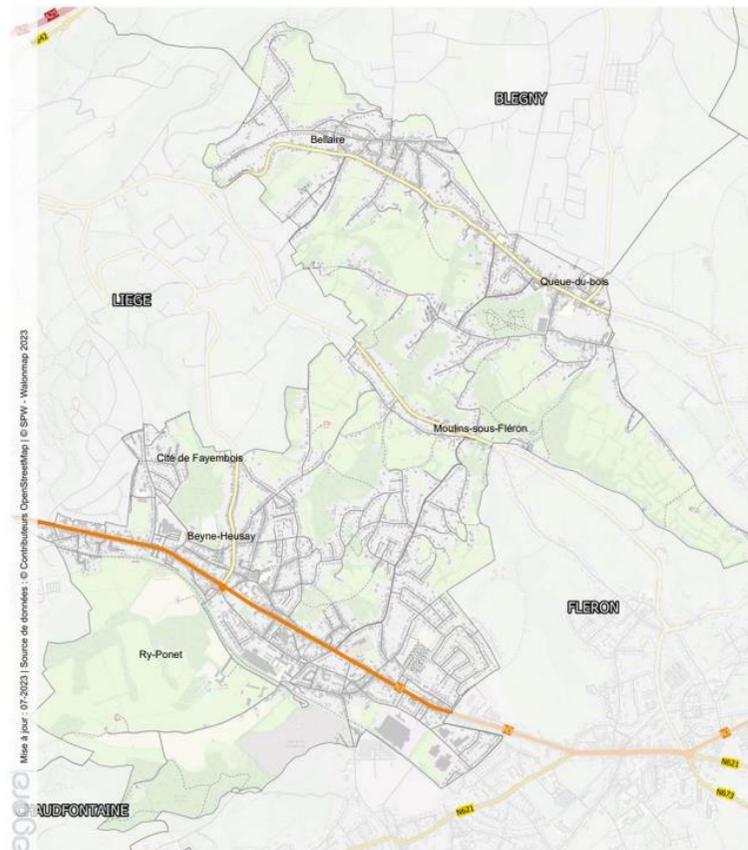
**GERER ET PREVOIR L’EVOLUTION DE LA MOBILITE RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Gérer le trafic routier

- ✘ Différencier les voiries de la commune pour éviter le trafic de fuite ;
- ✘ Maitriser la demande en mobilité des futurs habitants ;
- ✘ Améliorer la publicité du.es Mobipôles en évaluant leur usage ;
- ✘ Eviter le trafic de fuite sur l’axe Bellaire-Campagne avec des aménagements cohérents à l’échelle des trois communes ;
- ✘ Apaiser la circulation dans l’hypercentre de Beyne-Heusay notamment par le biais de zones 30 au lieu d’un traitement rue par rue.

Gérer la signalétique routière

- ✘ Ré actualiser la signalétique aux abords des axes routiers majeurs pour permettre une meilleure compréhension du territoire ;
- ✘ Garder les poids-lourds sur des voiries adaptées ;
- ✘ Réduire les vitesses sur l’ensemble du réseau suivant une hiérarchisation viaire équilibrée ( 70-50-30 km/h) en généralisant des dispositifs ralentisseurs (chicanes, poches de stationnement)



PICM de Beyne-Heusay, Fléron et Soumagne - Phase 3  
**Hiérarchie projetée du réseau viaire à Beyne-Heusay**



**Légende**

 Autoroute et réseau primaire 1	 Réseau de desserte locale
 Réseau primaire 2	 Chemins et routes non carrossables
 Réseau secondaire	 Agglomération
 Réseau de liaison	 Beyne-Heusay
 Réseau de collecte locale	 Communes_limitrophes





### Gérer le stationnement pour une meilleure qualité de l’espace public

- ✗ Mise en place de mesures dissuasives (poteaux, rehaussement de bordures etc.) pour éviter des stationnements gênants ;
- ✗ Aménager du stationnement sur chaussée en chicane pour réduire les vitesses ;
- ✗ Aux abords des pôles stratégiques, rehausser les bordures pour dissuader les automobilistes de stationner sur les trottoirs.

### Réduire l’usage de la voiture dans la mobilité scolaire

- ✗ Améliorer l’accessibilité pour les modes actifs aux abords des écoles (trottoirs sécurisés de 1,5m de large dans un rayon de 1km minimum) ;
- ✗ Installer des stationnements vélo dans les écoles ;
- ✗ Aménager les sites scolaires pour mieux organiser la mobilité à ses abords ;
- ✗ Inclure tous les acteurs scolaires pour changer les habitudes de déplacement.

Le rapport complet du PICM peut être trouvé sur le site de la Commune en suivant ce lien :

